

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



VENTE ILLICITE DE DENRÉES SUR LES PLAGES

La saison est lancée

Les vacances débutent pour des milliers de Français. Cette année on peut facilement constater que les touristes sont venus nombreux à Palavas-les-Flots. Les conditions météorologiques de cet hiver et de ce printemps ont suscité un attrait pour ses plages ensoleillées !

Les vacances commencent enfin pour nos compatriotes qui aspirent à la détente et au repos bien mérités car le printemps n'a pas été très beau. On note une forte fréquentation sur les plages. Il y a beaucoup de demandes d'activités liées à la nature, au sport, à la pêche.

Des pratiques abusives

Comme chaque été, la plage attire des milliers de touristes et avec eux des commerçants ambulants. Des vendeurs de beignets et de chouichous sont présents chaque année sur nos plages. Cela se passait bien jusqu'à ce début de saison. La commune a organisé une procédure de publicité destinée à définir la zone de vente de beignets et chouichous sur la plage. A l'issue de cette instruction cinq occupants ont été autorisés pour faire ces ventes.

Mais, cette année, les vendeurs de beignets et de chouichous se sont mis à vendre des glaces et des boissons. La mairie a été alertée par les touristes et les commerçants que des pratiques abusives avaient lieu. Les services de sécurité sont intervenus pour des contrôles et il a été constaté que les vendeurs n'étaient pas déclarés, qu'ils vendaient des glaces dont la température de conservation ne respectait pas les normes sanitaires et qu'ils étaient à l'origine de troubles à l'ordre public.



Réaction immédiate de la municipalité

Le maire Christian Jeanjean ne peut pas autoriser de tels comportements. C'est la raison pour laquelle il a décidé, de faire cesser ces atteintes à la tranquillité publique.

Un constat a été établi par les services municipaux : les vendeurs vendaient des beignets et des chouchous mais aussi des glaces, des boissons et autres denrées alimentaires. Outre le fait de vendre des produits non autorisés, ces personnes ne respectent pas la règle de conservation et de traçabilité des produits alimentaires. Il a été constaté que les denrées subissaient une rupture de la chaîne du froid !

La conséquence de tels agissements pourrait être très grave car l'ingestion de pareils aliments peut mettre en cause la santé des consommateurs et plus particulièrement celle des enfants qui sont fragiles.

Respect de la sécurité sanitaire et de la loi

Le Maire a réuni les vendeurs de beignets et de chouchous pour leur faire un rappel à la réglementation. Malgré cela, le lendemain de cette réunion, il y a eu une altercation avec des touristes. Il ne peut pas laisser passer ce spectacle désolant à la vue des familles et des enfants qui fréquentent la plage. **C'est pourquoi, Christian Jeanjean informe les vendeurs ambulants que la commune va immédiatement interdire la vente sur la plage pour mettre fin au désordre public et pour que la sécurité sanitaire soit respectée. Il a l'obligation de faire respecter la loi, de veiller à la tranquillité et surtout éviter que des enfants s'empoisonnent avec des aliments périssables mal conservés.**

Calme et sûreté

Christian Jeanjean intervient dès ce début de saison pour que tout se déroule dans le calme et la sûreté. Il y a beaucoup de marchands de glace, de restaurants dans lesquels les clients touristes peuvent venir sereinement déguster un produit frais et sûr.

Que la saison soit belle comme la Méditerranée, comme la nature environnante ! Bel été à toutes et à tous dans la belle ville de Palavas-les-Flots!

